CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 mars 1983

La séance est ouverte à 14 heures.

• (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA FUSION DES SOCIÉTÉS NORDAIR ET QUEBECAIR

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, je voudrais signaler que dans le dossier Quebecair, à la suite de l'intervention du ministre Bernard Landry, le projet de fusion avait avorté entre les sociétés Nordair et Quebecair. Aujourd'hui, je veux dénoncer le comportement du ministre des Transports, Michel Clair, pour son attitude qui, dès la première réunion de la Commission parlementaire sur le dossier Quebecair, a préféré brandir la menace de la nationalisation qui, on le sait, dans les faits, existe à 87 p. 100, comme opération-sauvetage de la société Quebecair. Il a préféré se servir de menaces et d'ultimatums plutôt que d'aborder le dossier comme il se devait, c'est-à-dire avec une approche économique.

Madame le Président, je trouve cette attitude absurde et émotive et, à mon avis, elle reflète une fois de plus un sentiment de personnes frustrées, basé sur les principes de «nationaleux» inspirés par la ligne du Parti québécois, du parti séparatiste.

Madame le Président, le fait d'avoir, à l'occasion de la première réunion parlementaire, préféré la corde de l'émotivité plutôt que l'approche économique me répugne énormément. A mon sens, l'atmosphère québécoise est empoisonnée par ce virus séparatiste et, conséquemment, elle favorise l'agonie du secteur économique au Québec, lequel est victime de cette philosophie qui se reflète par l'imposition de taxes de vente plus élevées, un coût de l'essence le plus élevé en Amérique du Nord, un climat politique incertain, et le tout est chapeauté par la structure d'impôt la plus élevée au Canada, ce qui faisait écrire à Normand Girard dans un quotidien du matin: Le Fisc québécois...

Mme le Président: A l'ordre!

[Traduction]

PETRO-CANADA

L'AUGMENTATION DES CRÉDITS POUR 1983-1984

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): En 1979, madame le Président, le gouvernement conservateur, ayant constaté que les sociétés de la Couronne pouvaient échapper au contrôle du Parlement, a essayé de justifier leur existence ou d'en abolir un certain nombre. Le mois passé, le vérificateur général a abondé dans le même sens.

Plus intéressé à accroître ses pouvoirs qu'à sauvegarder le contrôle du Parlement, le gouvernement a décidé de faire l'inverse. Il projette maintenant d'engloutir 368 millions de plus dans notre société favorite, Petro-Canada, au cours de la prochaine année financière. C'est une augmentation de 272 p. 100 qui reflète exactement ce que le gouvernement pense du programme des 6 et 5 p. 100. Manifestement, ce programme ne s'applique qu'aux employés et aux pensionnés. En tout, le gouvernement aura donc investi presque 5 milliards de dollars dans Petro-Canada. Quel député peut me nommer une société privée qui ouvre ses portes, assurée d'un financement de cinq milliards de dollars?

Qu'est-ce que les contribuables ont obtenu en retour de leurs cinq milliards? Quelques nouvelles enseignes pour des stations-service existantes et l'occasion d'acquérir des permis de forage existants. Peut-on alors se demander pourquoi le secteur privé, à l'instar de la majorité des habitants d'un pays, naguère privilégié, a perdu toute confiance et même tout espoir dans ce gouvernement indigne et chancelant?

LES PENSIONS

LE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL TRIPARTITE

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest): Madame le Président, la Chambre des communes a approuvé hier l'établissement d'un groupe de travail tripartite sur la réforme des pensions. Ce groupe étudiera les propositions formulées par notre gouvernement dans le Livre vert intitulé «De meilleures pensions pour les Canadiens», en ce qui concerne, notamment, la protection du revenu dans les régimes privés, les prestations aux survivants, l'extension des modalités de la retraite obligatoire, le financement du RPC et les lacunes du régime de pensions envers les femmes, y compris les femmes au foyer.

Selon moi, de toutes les réformes sociales dont nous sommes saisis, celle des pensions est la plus nécessaire. Les gouvernements libéraux, au cours des trente dernières années, ont établi la pension de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation aux conjoints et le Régime de pensions du Canada. Ces formes de revenu procurent une certaine sécurité financière aux personnes âgées, mais de nombreux problèmes se posent encore, notamment en ce qui a trait aux régimes du secteur privé, sous le rapport du financement, des droits acquis, de l'imputabilité, de la protection du revenu et des prestations aux survivants. Le groupe de travail étudiera le Livre vert ainsi que d'autres rapports et propositions présentés récemment sur la réforme des pensions; retiendra les services d'experts-conseils; tiendra audience à Ottawa et dans tout le pays pour entendre tous les groupes intéressés et déposera son rapport d'ici la fin de 1983.

Je suis persuadé que notre gouvernement libéral, de concert avec les provinces et le secteur privé, présentera d'importantes mesures visant à réformer les pensions peu après la présentation de ce rapport.